

REPUBLIQUE  
FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE TRAINOU**

DEPARTEMENT  
DU LOIRET

**SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 4 JUILLET 2022**

**Nombre de membres :**

En exercice : ..... 21

Présents : ..... 14

Votants : ..... 20

L'an DEUX MIL VINGT DEUX, le quatre juillet à dix-huit heures trente,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses  
séances sous la présidence de Monsieur PÉPION Aymeric, Maire.

Date de convocation : le 28 juin 2022

**Etaient présents**

SARRAIL Nadia, RENIMEL Isabelle, MARTINEZ Guillaume, FOUCAULT Jacqueline,  
CAILLAULT Laurent, RONNET Valérie, GALLIER François, ETIENNE Christelle,  
ROBERT Aurélia, MASSAMBA MA NKOSSOU Freddy, BEAUFILS Laurence,  
ENGELRIC-BERRUET Denyse, ARMAND Joël.

**Absents représentés :**

LAPLACE Marylise représentée par Aymeric PEPION, MARTINEZ Cécile représentée  
par RONNET Valérie, CANO Didier représenté par ETIENNE Christelle,  
FAUQUEMBERG Damien représenté par ROBERT Aurélia, HORNBERGER  
Caroline représentée par SARRAIL Nadia, SIMON Jérémy représenté par MARTINEZ  
Guillaume

**Absent :**

MARECHAU Eloïse

**Secrétaire de séance :** ENGELRIC-BERRUET Denyse



**Délibération n° 2021 49 – ADHESION AU GIP RECIA**

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu la loi n°2000-230 du 13 mars 2000 portant adaptation du droit de la preuve aux technologies de  
l'information et relative à la signature électronique,  
Vu la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit,  
Vu la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public Région Centre InterActive,  
Vu l'offre de services du GIP RECIA à destination des organismes publics, de ses conditions tarifaires  
et de leurs modalités d'évolution,  
CONSIDERANT que le GIP est une structure de coopération institutionnelle entre plusieurs personnes  
morales de droit public qui mettent en commun des moyens en vue d'exercer des activités d'intérêt  
général à but non lucratif,  
CONSIDERANT que l'adhésion au GIP RECIA ouvre droit au bénéfice de l'ensemble des services  
proposés,

L'assemblée, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** l'adhésion de la Commune de Trainou au Groupement d'Intérêt Public Région Centre  
InterActive – GIP RECIA -, domicilié Parc d'activités des Aulnaies, 151 rue de la Juine – 45160  
OLIVET, Loiret,

**APPROUVE** les termes de la convention constitutive entre la Commune de Trainou et le GIP RECIA,  
et les conditions de l'adhésion,

**AUTORISE** le Maire à inscrire au budget les dépenses afférentes à

**DESIGNE** Madame SARRAIL Nadia en qualité de représentant titulaire et Madame ETIENNE Christelle en qualité de représentant Suppléant pour siéger à l'Assemblée Générale du GIP RECIA,

**DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'application de la présente délibération.

Certifie exécutoire, pour copie conforme,

Le 07/07/2022

Le Maire,



Aymeric PÉPION

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans, situé 28 rue de la bretonnerie, 45057 Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>